

Demande d'octroi de l'indemnité pour frais de déplacement

(règlement grand-ducal du 17 juin 1994 fixant les modalités et conditions
d'attribution des aides à la mobilité géographique)

DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles collectées dans ce formulaire permettent à l'ADEM d'assurer le traitement de votre demande d'octroi de l'indemnité pour frais de déplacement. Pour cette finalité, les données peuvent être partagées avec le Ministère du Travail et le Ministère des Finances (Trésorerie de l'Etat et Contrôle financier). Ce traitement est fondé sur nos missions d'intérêt public définies au livre VI du Code du Travail et dans le Règlement grand-ducal du 17 juin 1994 fixant les modalités et conditions d'attribution des aides à la mobilité géographique. L'ADEM se réserve le droit de vérifier l'exactitude des données fournies ci-après auprès du Centre Commun de la Sécurité Sociale, du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et auprès de la Direction générale des Classes moyennes.

Ces données seront conservées pendant la période nécessaire à l'accomplissement de la finalité susmentionnée, conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD) ainsi qu'à la législation nationale en la matière. Vous trouverez de plus amples informations, ainsi que les données de contact du délégué à la protection des données (DPO), pour faire valoir vos droits, conférés par le RGPD, sur le site <http://adem.public.lu/fr/support/protection-des-donnees/index.html>.

Nom du salarié:

Prénom :

Matricule :

Rue et numéro :

Code postal :

Localité :

IBAN

Inscription comme demandeur d'emploi : du

au

Nom du nouvel employeur:

Matricule :

Rue et numéro :

Code postal :

Localité :

Date de l'engagement :

Nature du contrat :

à durée déterminée

moins de 18 mois

plus de 18 mois

à durée indéterminée

Distance kilométrique entre le lieu de résidence et le lieu de travail : km

La demande doit être introduite par le salarié, sous peine de forclusion, dans les 4 mois qui suivent la reprise d'emploi. (Copie du contrat et relevé d'identité bancaire à joindre)

Le (la) soussigné(e) confirme l'exactitude des données ci-dessus et s'engage à communiquer tout changement dans les plus brefs délais au Service "Aides financières pour employeurs".

Lieu et date

Signature